

Don de la commune de Bu (Eure-et-Loir) de l'argenterie de l'église,
lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de Bu (Eure-et-Loir) de l'argenterie de l'église, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In:
Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 374;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30849_t1_0374_0000_7

Fichier pdf généré le 22/01/2023

tu n'avais jamais eu d'autres défenseurs, il y aurait longtemps que le duc d'York, Brunswick et Cobourg, auraient divisé ton Empire et partagé les dépouilles. Mais nous osons le dire, c'est sous nos toits champêtres, où le chaume nous couvre que la nature les enfante ; c'est là qu'un travail assidu, qu'une nourriture simple et frugale, que des mœurs pures et innocentes forment ces tempéraments nerveux en état de soutenir le choc d'une bataille, de supporter avec patience la faim, la soif, la nudité, les rigueurs des saisons, l'intempérie des airs et d'affranchir la mort même au milieu des plus grands dangers, avec cette intrépidité qui plus d'une fois a étonné nos généraux, ceux même de nos ennemis. 42 jeunes gens de la 1^{re} réquisition vont se rendre sur nos frontières, il leur tarde de partager la gloire de leurs compatriotes, à la voix de la patrie en danger, la seconde se lève, s'arme et brûle du désir de voler au champ de l'honneur, dut l'Europe entière, s'armer contre nous, nous voulons être libre eh bien nous le serons, liberté, égalité ou la mort, voilà le serment Montagne éternelle, c'est sur toi que repose la destinée de la France, peut-être celle du monde entier. Redouble de zèle et de courage, s'il est possible, apprendis à l'univers étonné que tu fis le bonheur des peuples et conquis ta liberté.

Le succès de nos armes prouve la bonté de notre cause et nous garantit de nouveaux triomphes, poursuis le cours de tes victoires, crains de t'endormir sur tes lauriers, point de trêve, point de paix, que tu n'ayes terrassé le dernier des tyrans, tu as sauvé le vaisseau de la République, à travers les écueils et les rochers, parmi les flots et les orages de l'inconstance humaine. Prêt à rentrer dans le port en abandonnerais-tu le gouvernail à des mains étrangères ? Reste donc à ton poste, c'est le vœu de la Société dont nous sommes ici les organes, c'est celui que notre commune prononça solennellement dans l'assemblée générale du canton, où l'arrêté liberticide de notre ancien département fut frappé d'anathème.

La même Société qui nous a députés vers vous demande aussi que les biens des riches incarcérés soient mis sous la main de la Nation ; elle croit cet objet digne de l'attention de l'auguste assemblée où j'ai l'honneur de paraître. Elle le soumet aux lumières de votre sagesse. Nous mettons aussi sous les yeux de la Convention que les prêtres qui n'ont pas abdicqué l'erreur du fanatisme soient privés de leur traitement. Vive à jamais la Convention et ses augustes représentants. Vive, vive la liberté et la sainte Egalité, Vive la Montagne, Vive la République. »

BOURDON (*présid.*), DELAIGUE (*secrét.*), LEMAITRE (*vice-présid.*), Pierre BOURDON, SOLLIER, BOURDON, GRATEAU, CHANDELLIER, LOUIS GRATEAU, LOUIS REMONT, Ch. LAUCAILLIER, HARDOUIN, Ch. GRATEAU, J.-B. TROUSSEY, P. CLEUSSE, P.-J. HAIZE, F. COMCON, Et. REGISTRE, SAUNIER, Th. LE BAILLY, FILHIATRE, JOSSE BOURDON, Gille ALEXANDRE, P. JOYEDAUX, Jacques HAIZE, GEORGES, LITTÉE, P. ALLINNE, Léonard THIBOUT, Jos. MOREL, Louis COQUEREL, ALISON, Germain DROUET, RENARD, P. DOGUET, Jacques CHAMBRY, FLEURY, Jacques COUSIN, MOREL, Victor ÉVARD, CREPEL.

61

Les citoyens de la commune d'Ozouer-le-Voulgis annoncent qu'elle a été une des premières communes à envoyer son argenterie, ses cloches au district, et ses enfants pour défendre la patrie : elle a besoin de subsistances et en demande.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public, section des subsistances (1).

62

La commune de Bu, district de Dreux, département d'Eure-et-Loir, envoie de nouvelles dépouilles du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bu, s. d.] (3).

« Aux c^{ns} députés de la Convention nationale,

La commune de Bu, chef-lieu de canton, district de Dreux... vous a envoyé l'argenterie de la ci-devant église. Elle avait cru vous envoyer le tout, mais les secrets du fanatisme avaient caché ce que je vous dépose aujourd'hui, ce qui vous fait voir que le fanatisme est maintenant mort pour toujours chez nous.

La commune félicite la Convention de son énergie qu'elle a journellement contre tous les ennemis de la République. Elle la félicite aussi d'avoir augmenté le nombre des patriotes en rendant les gens de couleur, qui sont nos frères, libres. »

LOISEAU (*maire*), PRUNIER (*off. mun.*),
MARTIN, GUIARD.

63

Un membre [TAILLEFER] fait part à la Convention de la pétition du général Nucé (4), Suisse de nation, destitué par les représentants du peuple : il est à Cahors, où il manque de tout ; il ignore les motifs de sa destitution (5) ; il les a demandés aux ministres et à la Convention, et sollicite une réponse qu'il n'a pu obtenir jusqu'ici (6).

Le général de brigade Nucé se présente à la barre (7).

(1) P.V., XXXIII, 228. B^{ns}, 23 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 228. B^{ns}, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl.) ; *Ann. patr.*, p. 1959.

(3) C 294, pl. 971, p. 9. La p. 10 est le reçu du magasin g^{al} pour « une petite custode et un « flacon aux huiles ».

(4) Et non Mussey. Le p.-v. a indiqué deux affaires au lieu d'une. Selon l'une le général se présente en personne à la barre ; selon l'autre c'est « un membre » qui a attiré l'attention sur la pétition.

(5) Et non « détention » (voir minute).

(6) P.V., XXXIII, 228. Minute du p.-v. (C 293, pl. 955, p. 2). Mention dans *J. Sablier*, n° 1193 ; *J. Mont.*, p. 955 ; *C. univ.*, 24 vent.

(7) P.V., XXXIII, 228. Il existe une confusion au